



L'an deux mille vingt-six le 20 Mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Maurin, dûment convoqué en date du 16 Mars 2026, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude MALCAYRAN, Maire.

Étaient présents : RODRIGUEZ Claude, MALCAYRAN Jean-Claude, ROY Anne-Laurence, MERCOURT Patrice, ROQUES Marie, AESCHLIMANN Samuel, LACOSTE Guy, RAPHAËL Elodie, COUILLARD Jessika, BATHIER Marie ;

Absents excusés : néant ;

Pouvoirs : néant

Absents non excusé(e)s : néant

Secrétaire de Séance : Jessika COUILLARD

Date de la convocation : 16 Mars 2026

Ouverture de séance à : 19H40

Séance close à : 22h40

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants
10	10	0	0

1 / Validation du compte rendu de la séance du 9 Mars 2026

Après lecture et tour de table le compte rendu du 9 Mars 2026 est validé.

VOTANTS : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

2 / Délib 01/20-03-2026

Objet : Election du Maire ;

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-1 à L.2122-17;

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il vous est proposé de désigner Jessika COUILLARD pour assurer ces fonctions.

S'il n'y a pas d'observation, il est demandé au doyen de l'assemblée de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire ; après un appel de candidatures, il est procédé au vote ;

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : **10**
- Bulletins blancs ou nuls : **01**
- Suffrages exprimés : **9**
- Majorité absolue :

Ont obtenu :



- **Mr RODRIGUEZ Claude : 9 voix (9 voix) ;**

Mr RODRIGUEZ Claude ayant obtenu la majorité absolue est immédiatement proclamé maire et installé dans ses fonctions.

VOTANTS : 10 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 1

3 / Délib 02/20-03-2026

Objet : Création des postes d'Adjoints au Maire ;

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-1 et L.2122-2 ;
Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints ;
Après avoir entendu l'exposé du Maire ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide la création de 2 postes d'adjoints au maire.**

VOTANTS : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

4 / Délib 03/20-03-2026

Objet : Election des 2 Adjoints au Maire ;

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-7 L.2122-7-1 .2122-8 L.2122-12 et L.2122-13 ;

Vu la délibération du conseil municipal n°02/20-03-2026 fixant le nombre d'adjoints au maire à 2 ;

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des adjoints doit intervenir par scrutin de liste secret.

Une liste de candidature est présentée par Monsieur MALCAYRAN Jean-Claude.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidatures, il est procédé au déroulement du vote ;

Election des 1^{er} et 2^{ème} adjoints :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 10
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 10
- Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

1 - Monsieur MALCAYRAN Jean-Claude : 10 voix (dix voix)

La liste présentée par Monsieur MALCAYRAN Jean-Claude ayant obtenu la majorité absolue est immédiatement proclamée élue.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

VOTANTS : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

5 / Délib 04/20-03-2026

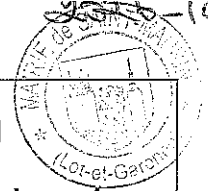
Objet : Installation des commissions communales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-22,

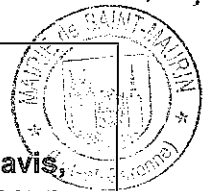
Considérant qu'il convient de constituer, suite au renouvellement du Conseil Municipal, les différentes Commissions Communales permanentes ;

Est proposée, la création des commissions permanentes suivantes et les membres les composants :

DOMAINE	OBJECTIF	COMMISSION Rôle d'étude, formuler des avis, émettre des propositions pour décision en conseil municipal
EDUCATION	Entretien, gestion et financement des bâtiments/installations de l'école/cantine, participation aux conseils d'école (1 par trimestre à 18h00 aux écoles). Suivi du périscolaire garderie/cantine. Relations avec les enseignants, l'association des parents d'élèves.	- Marie BATHIER - Jessika COUILLARD - Claude RODRIGUEZ - Elodie RAPHAEL
ANIMATION de la commune (sport, loisir, tourisme, associations) COMMUNICATION	Développer les loisirs, (suivi du terrain multisports/stade Bernard Thibaut), l'accueil des randonneurs sur le chemins clunisien (en relation avec le patrimoine) et les autres chemins de randonnées, informer les administrés (bulletin, site internet, livret d'accueil) les externes à la commune, relation avec l'Agglo d'Agen,	- Anne-Laurence ROY - Guy LACOSTE - Jessika COUILLARD - Patrice MERCOURT - Claude RODRIGUEZ - Elodie RAPHAEL



DOMAINE	OBJECTIF	COMMISSION Rôle d'étude, formuler des avis, émettre des propositions pour décision en conseil municipal
	animation de la rencontre annuelle des associations	
AMENAGEMENT du territoire communal DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Déchets, environnement en relation avec l'Agglomération d'Agen, les réseaux (eau potable, assainissement, électricité, téléphone, numérique/fibre, incendie) relation avec les entreprises présentes sur la commune (artisans, commerce, agriculteurs) faciliter l'accueil de nouveaux services	- Samuel AESCHLIMANN - Jean-Claude MALCAYRAN - Patrice MERCOURT - Claude RODRIGUEZ
VOIRIE et chemins ruraux goudronnés ou non	Etat des lieux (une tournée annuelle sur le territoire communal) et suivi de la voirie communale pour détermination du programme des travaux (compétence communale)	- Jean-Claude MALCAYRAN - Samuel AESCHLIMANN - Guy LACOSTE - Claude RODRIGUEZ
FINANCES	Elaboration et suivi des budgets et comptes communaux, en fonctionnement et en investissement ; en relation avec commission des impôts directs	- Jean-Claude MALCAYRAN - Marie-Christine ROQUES - Elodie RAPHAEL - Anne-Laurence ROY - Claude RODRIGUEZ
TRAVAUX URBANISME	Maintien en état du patrimoine communal (bâtiments communaux et classés, D16 ...) accessibilité, et sécurité des bâtiments, cimetières ; continuité de l'application et révision du PLU/PLUi ; validation des certificats d'urbanisme d'information (a), suivi des permis de construire	- Marie-Christine ROQUES - Jean-Claude MALCAYRAN - Claude RODRIGUEZ
ELECTIONS	Contrôle et tenue des listes électorales, organisation des élections ;	<u>1 Titulaire</u> : Anne-Laurence ROY <u>1 Suppléant</u> : Marie-Christine ROQUES



DOMAINE	OBJECTIF	COMMISSION Rôle d'étude, formuler des avis, émettre des propositions pour décision en conseil municipal
COMMISSION APPEL D'OFFRES	Consultée dans le cadre des procédures de marchés publics	<u>3 Titulaires :</u> - Claude RODRIGUEZ - Guy LACOSTE - Patrice MERCOURT <u>3 Suppléants :</u> - Marie-Christine ROQUES - Jean-Claude MALCAYRAN - Samuel AESCHLIMANN
CCAS	Consultée dans le cadre des instructions des demandes d'aides exceptionnelles (ponctuel) et des aides de fin d'année (une fois/an novembre)	<u>1 Président d'office :</u> Claude RODRIGUEZ <u>4 Conseillers Municipaux :</u> - Jessika COUILLARD - Elodie RAPHAEL - Anne-Laurence ROY - Marie BATHIER <u>4 Membres extérieurs :</u> - Gilles BOVEROD - Danielle PERISSINOTTO - Claudine CHAUVET - Christelle DEMARAIS
Commission Communale des Impôts Directs	Etude des listes des changements/contentieux sur les propriétés bâties et non bâties proposées par les services fiscaux ; signalement aux mêmes services des changements dont ils n'auraient pas été informés en relation avec l'urbanisme ; se réunit une fois par an en janvier/février	<u>6 Membres Titulaires</u> issus du conseil municipal et de la population : - Anne-Laurence ROY - Patrice MERCOURT - Jean-Claude MALCAYRAN - Georges BROTO - Julien PONDAVEN - Olivier TAILLEFER - Jean-Luc FILLATRE - Jean-Philippe OLLIER - Marie-Claude SALSE - Jérôme BATHIER - Edouard DELPUCH - Isabelle HERY <u>6 Membres Suppléants</u> issus du conseil municipal et de la population : - Elodie RAPHAEL - Jérôme BOUILLANT - Samuel AESCHLIMANN - Marie-Christine ROQUES - Jessika COUILLARD - Guy LACOSTE - Michelle LARRIVE



DOMAINE	OBJECTIF	COMMISSION
		<p>Rôle d'étude, formuler des avis, émettre des propositions pour décision en conseil municipal</p> <p>- Frédéric PAULHE - Jean-Michel GUALDE - Alain MORO - Marcel MARTINET - Lysiane SEGURA</p> <p>Les propositions de noms sont faites en doubles à l'administration (12 titulaires + 12 suppléants) qui retiendra 6 titulaires + 6 suppléants.</p>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- valide le tableau instituant les commissions communales permanentes ci-dessus exposé.

VOTANTS : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

6 / Délib 05/20-03-2026

Objet : Commission Communale des Impôts Directs ;

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué ;

Dans les communes de moins de 20.000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants ;

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat de conseiller municipal ;

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales de la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Par ailleurs l'article 44 de la loi de finances rectificatives pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune ou de l'EPCI dans les limites suivantes :

- Un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10.000 habitants ;
La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 22 Mai 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms dans les conditions suivantes :

Nom	Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance	adresse
-----	--------	-------------------	-------------------	---------

**Titulaires : 12 propositions (: 6 en nombre double)**

ROY	Anne-Laurence	18/02/1960	Niort -79-	19, rue Basse
MERCOURT	Patrice	25/11/1949	Fontenay-Sous-Bois -75-	7, rue de la Tourelle
MALCAYRAN	Jean-Claude	11/11/1958	Agen -47-	750, route du Pigeon
BROTO	Georges	07/05/1949	Engayrac -47-	1188, route des Arènes
PONDAVEN	Julien	19/11/1980	Yaounde -Gabon-	1524, route de Morlaix
TAILLEFER	Olivier	18/01/1980	Limoges -87-	396, chemin des Cluses
FILLATRE	Jean-Luc	05/11/1953	Saint-Senier-de-Beuvron -50-	693, chemin du Poirier
OLLIER	Jean-Philippe	16/11/1959	Avignon -84-	160, chemin de la Sèze
SALSE	Marie-Claude	25/01/1952	Saint-Maurin -47-	15, rue du Centre
BATHIER	Jérôme	13/10/1975	Royat -63-	2735, route d'Agen
DELPUCH	Edouard	22/07/1949	Montjoi -82-	1693, route de Don
HERY	Isabelle	18/07/1970	Meulan -78-	13, rue du Centre

Suppléants : 12 propositions (: 6 en nombre double)

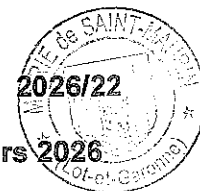
RAPHAËL	Elodie	01/02/1982	Agen -47-	5, rue Principale
BOUILLANT	Jérôme	05/10/1986	Chatellerault -86-	650, route d'Agen
AESCHLIMANN	Samuel	20/05/1967	Agen -47-	2771, route des Coches
ROQUES	Marie-Christine	18/01/1962	Paris -14 ^{ème} -	1495, route de Don
COUILLARD	Jessika	23/12/1982	Cannes -06-	1, chemin de la Croix
LACOSTE	Guy	04/02/1967	Agen -47-	2137, route du Bug
LARRIVE	Michelle	08/12/1955	Saint-Amans-Du-Pech -82-	3, chemin de la Corne
PAULHE	Frédéric	25/01/1982	Agen -47-	2990, route de Don
GUALDE	Jean-Michel	12/09/1958	Carcassonne -11-	19, rue Basse
MORO	Alain	13/05/1959	Agen -47-	2, chemin de la croix
MARTINET	Marcel	29/09/1947	Valence -82-	247, chemin de l'Église
SEGURA	Lysiane	14/02/1986	Montauban -82-	29, rue Principale

VOTANTS : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

7 / Délib 06/20-03-2026

Objet : Constitution de la Commission Communale d'Appels d'Offres - CAO - ;

Le conseil municipal,



Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le Maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein ;

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;

Décide de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres :

Membres titulaires :

Nombre de votants : 10

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 10

Sièges à pourvoir : 3

Proclame élus les membres titulaires suivants :

1/ RODRIGUEZ Claude

2/ LACOSTE Guy

3/ MERCOURT Patrice

Membres suppléants :
suyvants :

Nombre de votants : 10

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 10

Sièges à pourvoir : 3

Proclame élus les membres suppléants

1/ ROQUES Marie-Christine

2/ MALCAYRAN Jean-Claude

3/ AESCHLIMANN Samuel

VOTANTS : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

8 / Délib 07/20-03-2026

Objet : Commission Communale d'Action Sociale – CCAS - désignation des membres du conseil municipal ;

En application des articles R.123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le maire expose que le conseil d'administration du CCAS est composé au maximum de :

- 8 membres élus par le conseil municipal en son sein ;
- 8 membres nommés par le président (maire) en dehors de cette assemblée dont au moins un représentant des associations suivantes :
- - œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions ;
- - familiales désigné sur proposition de l'UDAF ;
- - de retraités et de personnes âgées du département ;
- - de personnes handicapées du département ;

Il convient donc, dans un premier temps de délibérer afin de fixer le nombre maximum de conseillers élus et de membres nommés au conseil d'administration du CCAS et dans un second temps afin d'élire et nommer ces différents conseillers et membres.

Chaque conseiller peut se présenter, les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation ; le maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu ;

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Dit que le conseil d'administration du CCAS sera composé de :
 - 4 membres élus par le conseil municipal en son sein ;
 - 4 membres extérieurs nommés par le président ;
- Candidats : - Jessika COUILLARD, Elodie RAPHAEL, Anne-Laurence ROY, Marie BATHIER ;

- Procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 10
- Bulletins blancs à déduire : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 10
- Ont été proclamés membres du Conseil d'Administration :
 - Jessika COUILLARD, Elodie RAPHAEL, Anne-Laurence ROY, Marie BATHIER ;
- Sont nommés par Monsieur le Maire, membres extérieurs du Conseil d'Administration de la CCAS :
 - Gilles BOVEROD, Daniëlle PERISSINOTTO, Claudine CHAUVET, Christelle DEMARAIS ;

VOTANTS : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

9 / Délib 08/20-03-2026

Objet : désignation des représentants de la commune de Saint-Maurin auprès de divers organismes extérieurs ;

Monsieur le Maire expose à l'assemblée, qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal il est nécessaire, conformément aux articles L2121-33, L 2122-10, L 2122-25, et L 5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, de désigner les conseillers municipaux représentants la commune auprès des différents organismes extérieurs auxquels adhère la commune ;

- La Fédération des Sites Clunisiens : 1 titulaire, 1 suppléant ;
- L'Association « Les Amis de l'Abbaye » : 1 titulaire ;
- Correspondant défense : 1 titulaire ;
- Correspondants ERDF : 2 titulaires ;
- le CNAS : un représentant des élus et un représentant du personnel ;
- le Syndicat Mixte du Bassin Versant des 2 Séounes (SMBV2S) : 1 titulaire, 1 suppléant
- CLI Golfech : 1 titulaire, 1 suppléant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité absolue,

➤ **DESIGNE**, pour représenter la commune et siéger auprès de :

- La Fédération des Sites Clunisiens : Marie-Christine ROQUES / Anne-Laurence ROY ;
 - L'Association « Les Amis de l'Abbaye » : Marie-Christine ROQUES ;
 - Correspondant défense : Elodie RAPHAEL ;
 - Correspondants ERDF : Claude RODRIGUEZ et Patrice MERCOURT ;
 - le CNAS : un représentant des élus Jessika COUILLARD et un représentant du personnel Céline GIORDANA ;
 - le Syndicat Mixte du Bassin Versant des 2 Séoune (SMBV2S) : Jean-Claude MALCAYRAN et Patrice MERCOURT
 - CLI Golfech : Guy LACOSTE et Patrice MERCOURT
- ➤ **TRANSMET** cette délibération aux Présidents des organismes concernés ;

VOTANTS : 10

Pour :

Contre :

Abstention :

10 / Délib 09/20-03-2026

Objet : Nomination des représentants des collectivités membres de l'Agence France Locale;

Vu l'article L. 1611-3-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article D. 1611-41 du Code général des collectivités territoriales

Vu le livre II du code de commerce,

Vu le Code général des collectivités territoriales (le CGCT) et notamment son article L. 1611-3-2 et son article D.1611-41 tel que modifié par le Décret n° 2025-820 ;

Vu la délibération d'adhésion au Groupe Agence France Locale de la commune de St-Maurin n° 2 en date du 10 Juin 2016,

Vu l'exposé des motifs présenté en date du 20 Mars 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

1. De désigner Claude RODRIGUEZ, en sa qualité de Maire, en tant que représentant titulaire de *la commune de Saint-Maurin*, et Anne-Laurence ROY, en sa qualité de 2^{ème} adjoint au maire, en tant que représentant suppléant de *la commune de Saint-Maurin*, à l'Assemblée générale de l'Agence France Locale - Société Territoriale ;
2. D'autoriser le représentant titulaire ou suppléant de la commune de Saint-Maurin ainsi désigné, à accepter toutes autres fonctions qui pourraient leur être confiées dans le cadre de la représentation au sein du Groupe Agence France Locale (notamment au sein du Conseil d'Administration, présidence, vice-présidence, Comités spécialisés, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec leurs attributions ;
3. D'autoriser *le Maire* à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTANTS : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0



11 / Délib 10/20-03-2026

Objet : Election des représentants de la commune de Saint-Maurin au SIVU Chenil de Caubeyres ;

Monsieur le Maire expose à l'assemblée, qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal il est nécessaire, conformément aux articles L2121-33, L 2122-10, L 2122-25, et L 5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'élire les conseillers municipaux délégués auprès des différents organismes extérieurs auxquels adhère la commune ;

Pour le *SIVU Chenil de Caubeyres* il convient d'élire 2 délégués : 1 titulaire et 1 suppléant.

Se sont portés candidats :

Titulaire : Claude RODRIGUEZ

Suppléant : Jessika COUILLARD

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à bulletin secret à la majorité absolue,

➤ **ELIE**, pour représenter la commune et siéger au *SIVU Chenil de Caubeyres* ;

Délégué titulaire : Claude RODRIGUEZ

Délégué suppléant : Jessika COUILLARD

➤ **TRANSMET** cette délibération à la Présidence du *SIVU Chenil de Caubeyres* ;

VOTANTS : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

12 / Délib 11/20-03-2026

Objet : Election des délégués de la commune de Saint-Maurin à Territoire d'Energie Lot et Garonne – TE47 -

Monsieur le Maire rappelle aux Membres de l'Assemblée que la commune est adhérente au Syndicat Départemental Territoire d'Energie Lot-et-Garonne, qui est l'autorité organisatrice du service public de distribution de l'énergie électrique sur l'ensemble du territoire départemental.

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts modifiés de Territoire d'Energie Lot-et-Garonne approuvés par Arrêté Préfectoral le 7 janvier 2026,

Il convient d'élire deux délégués titulaires et deux délégués suppléants au scrutin secret à la majorité absolue, pour représenter la commune à Territoire d'Energie Lot-et-Garonne au sein de la Commission Territoriale d'Energie de l'Agenais.

Si, après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, un troisième tour de scrutin aura lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, l'élection sera acquise au plus âgé.

Le Maire invite les candidats à se déclarer.

Se sont portés candidats pour les délégués titulaires :

– M. Patrice MERCOURT.

– M. Jean-Claude MALCAYRAN.



Se sont portés candidats pour les délégués suppléants :

- Mme Marie-Christine ROQUES.
- M. Samuel AESCHLIMANN.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : ... 10...

Nombre de bulletins blancs ou nuls : ... 0.....

Nombre de suffrages exprimés : ... 10.....

Majorité absolue : ... 6...

Ont obtenu :

- M. Patrice MERCOURT : 10 voix.
- M. Jean-Claude MALCAYRAN : 10 voix
- Mme Marie-Christine ROQUES : 10 voix.
- M. Samuel AESCHLIMANN : 10 voix

- M. Patrice MERCOURT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué titulaire.

- M. Jean-Claude MALCAYRAN, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué titulaire.

- Mme Marie-Christine ROQUES, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée suppléant.

- M. Samuel AESCHLIMANN, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à bulletin secret,

➤ **DÉSIGNE**, pour représenter la commune à Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne, au sein de la Commission Territoriale d'Énergie de l'Agenais

- **Délégués titulaires :**

- M. Patrice MERCOURT
- M. Jean-Claude MALCAYRAN

- **Délégués suppléants :**

- Mme Marie-Christine ROQUES
- M. Samuel AESCHLIMANN

➤ **S'ENGAGE** à transmettre cette délibération au Président de Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne.

VOTANTS : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

13 / Délib 12/20-03-2026

Objet: désignation des membres au sein des commissions permanentes de l'Agglomération d'Agen -

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en raison de renouvellement des élus il convient de désigner les personnes qui représenteront la commune au sein des Commissions Permanentes de l'Agglomération d'Agen.

Ces commissions sont chargées d'étudier et de proposer les affaires soumises au Bureau et au Conseil d'Agglomération.

Chaque commune membre dispose au sein de chacune des commissions permanentes d'un représentant et de son suppléant désignés :

- soit parmi les conseillers communautaires,
- ou, à défaut, sur proposition de la commune, parmi les membres du conseil municipal de celle-ci.

Il convient aujourd'hui d'approuver la représentation des communes membres au sein de ces Commissions Permanentes comme suit : 44 élus titulaires et 44 élus suppléants.

Vu l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L. 5211-40-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°DCA_008/2022 du Conseil de l'Agglomération d'Agen en date du 20 Janvier 2022 approuvant la création des Commissions Permanentes de l'Agglomération d'Agen.

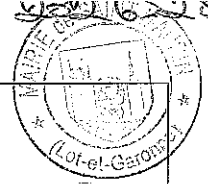
Vu le Titre II des Statuts de l'Agglomération d'Agen, relatif à la « *Gouvernance* », applicables depuis le 1^{er} Janvier 2022,

J'ai l'honneur, Mes Chers Collègues, de vous proposer :

1°/ DE DECIDER, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin à bulletin secret,

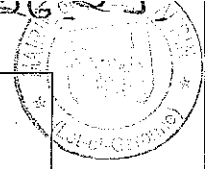
2°/ DE DESIGNER les membres au sein des commissions permanentes comme indiqué ci-dessous :

NOM DE LA COMMISSION	ELUS TITULAIRES PROPOSES	ELUS SUPPLEANTS PROPOSES
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (INFRASTRUCTURES ET SCOT) ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE	1 – Jean-Claude MALCAYRAN	1 – Marie-Christine ROQUES
	1 – Claude RODRIGUEZ	1 – Anne-Laurence ROY



COHESION SOCIALE, POLITIQUE DE LA VILLE ET GENS DU VOYAGE		
ECONOMIE, EMPLOI	1 – Marie-Christine ROQUES	1 – Claude RODRIGUEZ
TRANSITION ECOLOGIQUE, COLLECTE, VALORISATION DES DECHETS ET ECONOMIE CIRCULAIRE	1 – Patrice MERCOURT	1 – Samuel AESCHLIMANN
LOGEMENTS, HABITAT, REVITALISATION DES POLES DE PROXIMITE ET AMENAGEMENT DES CENTRES-BOURGS	1 – Claude RODRIGUEZ	1 – Patrice MERCOURT
TRANSPORTS ET MOBILITES	1 – Guy LACOSTE	1 – Marie BATHIER
VOIRIE, PISTES CYCLABLES ET ECLAIRAGE PUBLIC	1 – Jean-Claude MALCAYRAN	1 – Guy LACOSTE
EAU, ASSAINISSEMENT, GEMAPI ET METHANISATION	1 – Jean-Claude MALCAYRAN	1 – Patrice MERCOURT
FINANCES	1 – Anne-Laurence ROY	1 – Marie-Christine ROQUES
URBANISME	1 – Jean-Claude MALCAYRAN	1 – Claude RODRIGUEZ
POLITIQUE DE SANTE	1 – Jessika COUILLARD	1 – Elodie RAPHAEL
TOURISME	1 – Anne-Laurence ROY	1 – Marie-Christine ROQUES
AGRICULTURE, RURALITE ET ALIMENTATION	1 – Samuel AESCHLIMANN	1 – Jessika COUILLARD
ACCESSIBILITE ET PLACE DU HANDICAP	1 – Elodie RAPHAEL	1 – Jessika COUILLARD
TRANSITION NUMERIQUE	1 – Elodie RAPHAEL	1 – Jessika COUILLARD

Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées – CLECT –	1 – Claude RODRIGUEZ	1 – Jean-Claude MALCAYRAN
---	---------------------------------	--------------------------------------



VOTANTS : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

14/ Le point sur la trésorerie communale ;

Elle s'élève à 210.000 euros à ce jour ;

15 / Questions et informations diverses :

- Bannettes nominatives dans le bureau du maire ;
- Dates prochaine commission finances et prochain conseil :
- 30 Mars 19h30 : commission finances pour attribution des subventions aux associations pour le budget primitif 2026 ;
- 7 Avril 19h30 : conseil municipal pour terminer installation du nouveau conseil + questions de gestion courante ;
- 27 Avril 19h30 : commission finances présentation du budget primitif 2026 ;
- 30 Avril : vote du budget primitif et des taux des taxes communales 2026 ;

L'ordre du jour étant clos la séance est levée à 22h40 ;

**Le Secrétaire,
Jessika COUILLARD ;**

**Le Maire,
Claude RODRIGUEZ.**

